

VILLE de BOUILLON

AVIS de PUBLICITE

Location du Droit de chasse par adjudication publique par SOUMISSION

Le Collège communal, en sa séance du 27/02/2024 a approuvé une procédure d'adjudication publique par SOUMISSION dont l'objet est la **Location du Droit de chasse des lots suivants** :

- **Lot 11 - Sensenruth**
- **Lot 12 - Botassart**
- **Lot 13 - Vivy-locale**
- **Lot 17 – Voie Wauthier**
- **Lot 18 - Ucimont**

Les candidats intéressés sont invités à remettre leur **offre pour le 22/04/2024**, à l'Administration communale de Bouillon, établie sur papier et glissée sous pli définitivement scellé mentionnant la date de la séance d'ouverture et l'objet du contrat. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

En cas d'envoi par service postal, ce pli définitivement scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée portant clairement la mention « *Location du Droit de Chasse* » + *Numéro de LOT*.

L'ensemble est envoyé à M. Sébastien PIRLOT, Directeur général ff ; Place Ducale, 1 à 6830 BOUILLON.

En cas d'envoi par porteur, le porteur dépose cette candidature à M. Sébastien PIRLOT, Directeur général ff., contre accusé de réception.

Le cahier des charges ainsi que le formulaire d'offre sont consultables et disponibles sur le site Internet de la Ville de Bouillon www.bouillon.be

Tout complément d'information peut être demandé à M. Sébastien PIRLOT, Directeur général ff. – 061/280.316.

Date de l'affichage : 22/03/2024 (jusqu'au 22/04/2024)

Durée de l'affichage : 1 mois

Par le Collège,

Le Directeur général ff.,

Sébastien PIRLOT

Le Bourgmestre,

Patrick ADAM